

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

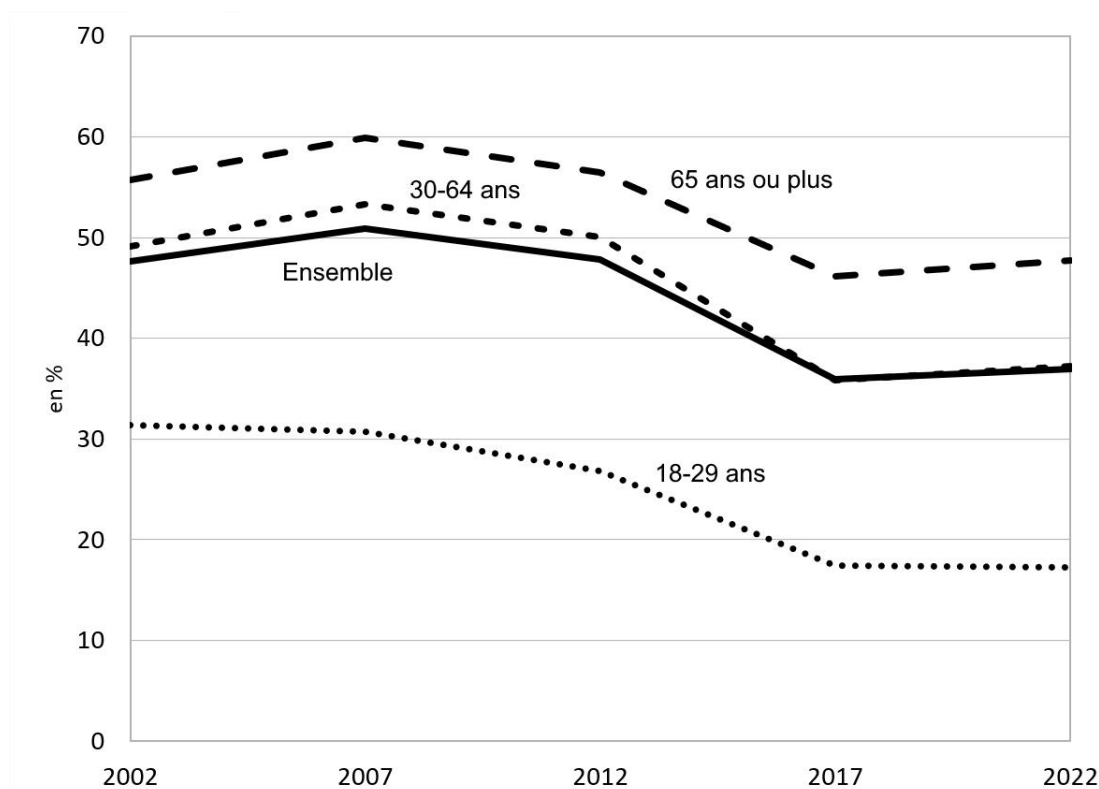
SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Comment peut-on expliquer l'engagement politique ?

DOCUMENT 1

Vote systématique¹ de 2002 à 2022 selon l'âge (en %)



Champ : personnes inscrites sur les listes électorales et résidant en France métropolitaine.

Source : d'après INSEE, 2022.

1 : Vote systématique : Comportement électoral d'une personne ayant voté à tous les scrutins.

DOCUMENT 2

Origine sociale des députés (en %)

	Catégorie sociale des députés en 2022	Part dans la population active en 2021
Agriculteurs	1,9	1,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8,7	6,5
Cadres supérieurs	69,5	21,6
Professions intermédiaires	12,3	24,7
Employés	4,5	26,2
Ouvriers	1,4	19,1
Non renseigné	1,7	0,5
Ensemble	100	100

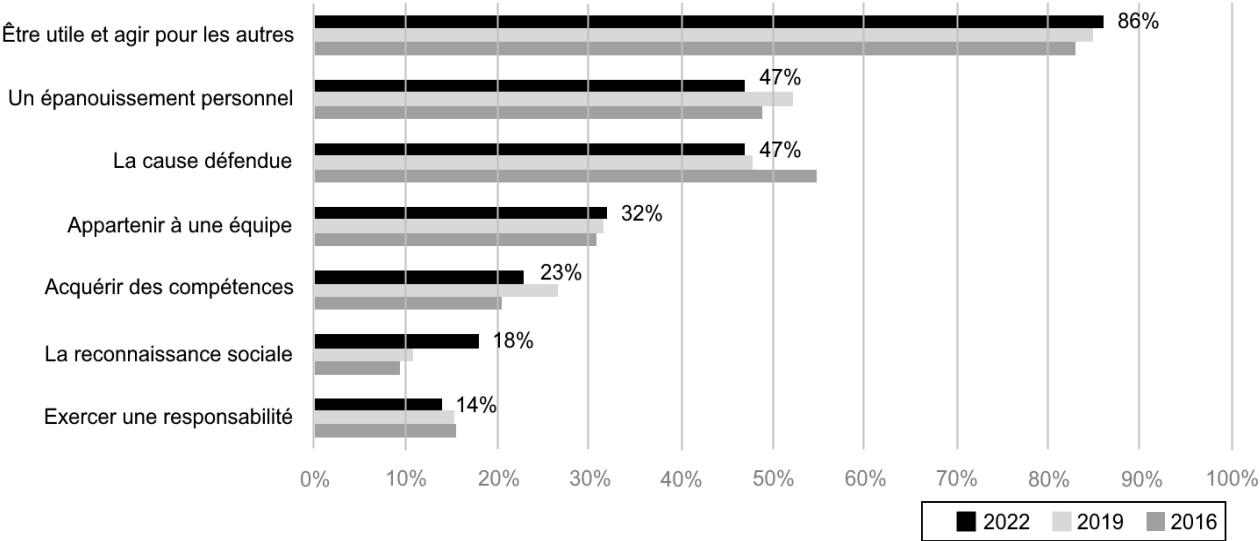
Note : les professionnels de la politique (conseillers des élus par exemple) sont comptés parmi les cadres supérieurs.

Source : d'après Observatoire des inégalités, 2023.

DOCUMENT 3

Les motivations des bénévoles

« Quelles sont les raisons de votre engagement bénévole aujourd'hui ? »
Plusieurs réponses possibles



Champ : échantillon national de 4 395 bénévoles actifs au sein d'une association.

Source : d'après Cécile BAZIN, Marie DUROS, Aziz BEN AYED, Patrick BONNEAU et Jacques MALET, « La France bénévole : évolutions et perspectives », Recherches et Solidarité, 2022.

DOCUMENT 4

Promis par l'exécutif à l'issue du grand débat national, le projet de loi « Engagement et proximité », présenté le 17 juillet 2019 en Conseil des ministres, a pour objectif d'améliorer les conditions d'exercice du mandat de maire et tenter de rétablir la confiance avec les élus locaux. Formation, protection juridique, pouvoir de police, intercommunalités... le texte répond à quelques-unes de leurs plus anciennes revendications et ouvre le délicat débat sur les indemnités des élus.

Les maires « veulent surtout des conditions d'exercice claires de leur mandat », souligne le ministre chargé des Collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, qui porte le projet. Le texte ayant été définitivement adopté mi-décembre par le Parlement, certaines mesures s'appliqueront dès le 1er janvier. [...]

Selon une enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité et du Cevipof publiée en novembre 2019, un maire sur deux ne souhaite pas se représenter aux municipales de 2020. Plus d'un tiers invoquent le manque de moyens financiers pour assumer leur fonction et 14,8 % le manque de personnels. 36 % expliquent également avoir « de plus en plus de difficultés à satisfaire les demandes de leurs administrés ».

« Dans certaines communes, il n'y aura pas de candidat au poste de maire et nous aurons sans doute beaucoup de listes incomplètes, par manque de volontaires », s'alarmait Sébastien Lecornu. [...]

Revalorisation des indemnités des élus. Les députés ont validé notamment un nouveau régime plus favorable pour les petites communes : le maire touchera une indemnité par défaut (environ 1 670 euros pour les communes de 1 000 à 3 500 habitants), qui pourra être rehaussée par un vote du conseil municipal, dans la limite d'une indemnité maximale (environ 2 000 euros). Les sénateurs avaient eux prévu un dispositif gradué automatique.

Les indemnités de fonction pourront se cumuler en partie avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Le texte prévoit la prise en charge des frais de garde des enfants lors des réunions obligatoires.

Source : d'après Valérie MAZUIR, « Une loi pour faciliter le mandat des maires », www.lesechos.fr, 19 décembre 2019.